



Achat véhicule présentant des vices et identité du vendeur

Par syssy

Bonjour, je viens d'acheter un véhicule de Type camping car, le vendeur sur le bon coin est identifié, sa pièce d'identité vérifiée, son numéro de téléphone aussi, cependant le certificat de vente et la carte grise sont estampillés au nom d'une entreprise de vente de véhicule, elle est active me confirme la chambre des commerces, j'adresse un courrier AR au dirigeant, il m'est retourné "inconnu à l'adresse" je me rends sur place (conseils de la DGCCRF) et cela se confirme "inexistant". comment adresser mon courrier à un dirigeant qui n'existe pas, dois-je me retourner contre celui qui m'a vendu le véhicule (tous nos échanges sont écrits sur site, j'ai toutes les captures d'écran de nos échanges de l'annonce tout y figure (prix de vente, prix conclu, rdv convenus et adresse pour le visiter et pour la remise du véhicule et le signalement des vices constatés par sms dès la première pluie, le vendeur ne veut rien entendre et le dirigeant est inexistant. comment et vers qui me retourner pour faire valoir la garantie des vices et me rétracter. Qui sera le responsable de cette vente ambiguë et des vices constatés sur le véhicule. le véhicule prends l'eau de partout, il était sec lors de la visite (surement garé à l'abri depuis longtemps) et dès les premières pluies en moins de deux semaines le plafond est infiltré d'eau de partout. j'espère que je pourrais trouver une issue, je voudrai surtout qu'ils reprennent le véhicule et me rendent l'argent payé (montant confirmé en sms) mais visiblement une simple conciliation n'est pas envisageable à ce stade. le temps passe, le véhicule est bâché pour éviter le pire et je ne peux faire aboutir mes demandes, je vous remercie infiniment à l'avance de vos conseils précieux.

Par ESP

Bonjour

Avec ou sans avocat, le dépôt de plainte n'étant pas un recours dans ce cas, vous devez assigner l'entreprise en garantie de vice caché afin qu'un expert judiciaire soit nommé et se prononce sur la présence ou non de vice cachés. Le tribunal nommera un expert s'il fait suite à votre demande. (tribunal du lieu du vendeur).